

Commune de Labécède-Lauragais

République française

Département de l'Aude

Séance du lundi 27 juin 2022

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 21/06/2022

Présents : 9

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean François POUZADOUX,

Votants: 9

Pour: 9

Présents : Christiane ARIBAUD, Germaine CANDEBAT, Cédric FERRIERE, Florence MARTIN, Jean François POUZADOUX, Romuald ROUGE, Clément ROUX, Flavien VALENSI, Corine WELTMAN

Contre: 0

Secrétaire de séance:
Clément ROUX

Représentés:

Excusés: Laetitia LASSALLE

Absents: Stéphane VITALES

Objet: 12- Etude de milieu à la Micoulade et à l'Argentouïre - DE_2022_028

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la Seconde Adjointe Florence Martin, elle expose :

La commune de Labécède-Lauragais est propriétaire d'une ferme sur la commune de Labécède de 57ha 21a 50ca et d'Issel de 43ha 55a 17ca, la Micoulade, dont elle a hérité. Une grande partie des terres sont référencées par le département de l'Aude dans son inventaire des espaces naturels sensibles (ENS) pour les « Collines de Labécède-Lauragais » (1 172,3 ha) et les « Bois des chênes tauzin de Mounoy » (60,39 ha).

L'avifaune de la Micoulade est caractéristique des milieux de type « landes » essentiels pour le Busard cendré, et ces terres accueillent une des plus grosses colonies connues du Languedoc-Roussillon, sinon la plus grosse, ainsi que d'une belle population de Pie-grièches.

Concernant la flore, on y trouve une grosse station d'Orchidée à couleur de lait (Néotinea lactea). D'autres potentialités intéressantes sont à étudier selon les spécialistes. Le secteur de la Micoulade se situe à la limite d'aire des espèces atlantiques comme par exemple l'Ajonc nain *Ulex minor* typique des landes humides. Les zones humides, prairies et gorges accueillent probablement des espèces patrimoniales.

Lors de la commission du 7 février 2022, l'association Ecodiv a présenté au conseil municipal la valeur patrimoniale du site tant en termes paysagers qu'en flore et en faune. Ce lieu permettrait de préserver les espèces, de sensibiliser le public à leur présence et à leur intérêt par la réalisation d'un sentier découverte, de soutenir les outils de développement local, d'agir pour le développement de l'éducation à l'environnement et à la découverte des milieux naturels, de renforcer l'offre touristique par l'ouverture des espaces naturels adaptés à une fréquentation soutenable... tout en menant des opérations pédagogiques envers les scolaires et le grand public.

Cela permettrait une meilleure reconnaissance de la qualité du cadre de vie de notre commune et ainsi de l'inscrire dans le circuit de communication du Département via le programme « Découvrons ENSemble

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/06/2022
011-211101811-20220627-DE_2022_028-DE

les espaces naturels sensibles de l'Aude (ENS) ». Ce projet pourrait s'intégrer dans les propositions touristiques de la Communauté de Communes, du Pays Lauragais et de la région Occitanie (l'endroit étant en position centrale, non loin de gros axes de circulation ouest-est et sud-nord) et d'être en phase avec l'essor constaté du « tourisme vert ».

Par ailleurs, la commune dispose d'un site naturel dans le secteur des cascades des gorges de l'Argentouïre ne faisant pas partie, à l'heure actuelle, de l'espace naturel sensible « Les Collines de Labécède-Lauragais », mais enserré par lui.

Madame la Seconde Adjointe Florence Martin propose au conseil municipal de faire également bénéficier d'un inventaire naturaliste ce secteur original et à priori intéressant du point de vue de la biodiversité, ce qui pourrait justifier son rattachement à l'ENS actuel.

Le sentier le long des gorges offrirait ainsi les mêmes possibilités de valorisation auprès du public que celles décrites précédemment compte-tenu de l'intérêt paysager et naturaliste des lieux.

L'estimation financière prévue par l'association Ecodiv qui pourrait nous accompagner sur le projet est de 25 200 euros en incluant l'option d'inventaire des gorges de l'Argentouïre (17 100 euros sans l'option). Le Département pourrait soutenir notre projet à hauteur de 80%. La part restante à la charge de la commune serait alors de 5 040 euros pour les deux sites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité la proposition financière à hauteur de 25 200 euros pour l'étude de milieu sur les deux sites sous réserve de l'octroi de la subvention correspondante,

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions, devis et documents nécessaires à cette étude.

Le 27 Juin 2022

Le Maire

Jean François POUZADOUX



RF Carcassonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/06/2022 011-211101811-20220627-DE_2022_028-DE